



Lettre d'un huissier des finances publiques

Par **Charlyzzz**, le **20/08/2018** à **16:24**

Bonjour,

je vous explique ma situation: J'ai une dette concernant la taxe d'habitation de 2016, la taxe d'habitation de 2015 et l'impôt sur le revenu de 2014. le total de cette dette s'élève a 3.034 €.

je reçois aujourd'hui une lettre de l'huissier des finances publiques me signalant qu'il a été chargé par le comptable de saisir mes meubles.

Je suis hébergé à titre gracieux par une amie et ne possède aucun bien, sauf mon véhicule. Je suis actuellement en recherche d'emploi et ne peut rembourser ma dette en une seule fois. J'ai essayé de contacter l'huissier en question mais il ne réponds pas. Je lui ai laissé un message avec mon numéro afin qu'il me rappelle.

J'aimerais savoir ce que je risque, si l'huissier peut saisir mon véhicule, sachant qu'il est indispensable a ma recherche d'emploi.

J'ai déjà reçu une lettre me signifiant une saisie sur mon compte bancaire, mais aucune somme n'a été ponctionnée.

Merci pour vos futures réponses et vos futurs conseils.

Par **amajuris**, le **20/08/2018** à **18:34**

bonjour,

ce courrier de l'huissier fait suite à une procédure amiable infructueuse.
il faudra prouver à l'huissier que les meubles appartiennent à votre amie à l'aide de ses factures.
concernant votre véhicule, cela dépend de votre lieu d'habitation, si vous habitez un quartier desservi par les transports en commun, votre véhicule pourra être considéré comme saisissable, c'est à l'appréciation du juge.
quant à la saisie attribution sur votre compte bancaire, même si celle-ci est infructueuse, votre banque va vous ponctionner d'une centaine d'euros.
un huissier pourra retenter une nouvelle saisie attribution.
salutations